



**Région  
de Nyon**

Commission de gestion  
du Conseil intercommunal  
de l'association Région de Nyon

---

# **Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2022 de l'association Région de Nyon**

Crans VD, Gingins, Gland, Marchissy,  
5 juin 2022

## 1. Préambule

---

Madame la Présidente du Conseil intercommunal,

Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués au Conseil intercommunal,

Conformément à l'art 27 des [Statuts de l'association Région de Nyon](#) et à l'art 16 al 3 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#), la Commission de gestion (CoGes) du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon vous présente son rapport sur la gestion de l'exercice 2022.

La Commission tient à remercier les membres du Comité de direction (CoDir) ainsi que le personnel du Secrétariat de l'association Région de Nyon pour leur disponibilité, leurs explications ainsi que pour leurs réponses à nos questions.

Le présent rapport concerne la gestion de l'exercice de l'association du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et est le deuxième rapport rédigé par la CoGes qui a été constitué après le renouvellement des autorités de l'association Région de Nyon lors de la séance du Conseil intercommunal de juin 2021.

Suite au départ du Conseil intercommunal de trois membres de la CoGes (Lucia Conti, Raoul Sanchez et Philippe Thévenot) au début de l'année 2023, la Commission a fait l'essentiel de son travail composé de quatre membres seulement.

## 2. Table de matière

---

<a href="#">1. Préambule</a>	2
<a href="#">2. Table de matière</a>	2
<a href="#">3. Résumé</a>	2
<a href="#">4. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2022</a>	3
<a href="#">5. La Rapport annuel 2022 de l'association Région de Nyon</a>	3
<a href="#">6. La Commission de gestion en 2022-2023</a>	8
<a href="#">7. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse</a>	8
<a href="#">8. Liste des annexes</a>	9
<a href="#">9. Proposition de décision</a>	10

## 3. Résumé

---

Pour son rapport sur la gestion de l'exercice 2022, sur la base de son évaluation du travail effectué par la Commission de gestion 2016-2021 en 2019 et 2020, et son propre travail effectué en 2022, la CoGes 2021-2026 a décidé d'adapter sa méthode de travail d'analyse ainsi que la manière de formuler son rapport.

Au vu de son sous-effectif au printemps 2023, la CoGes a malheureusement dû abandonner l'idée des éventuels projets d'analyse approfondie de l'un ou l'autre domaine de la gestion.

Comme dans ses rapports précédents, un chapitre traite du suivi des recommandations émises en 2022 par la CoGes dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2021 (cf. [chapitre 4](#)). Puis vient une analyse succincte par chapitre du Rapport annuel 2022 du CoDir de l'association Région de Nyon (cf. chapitre 5). Le rapport conclut avec plusieurs recommandations formulées sur la base des conclusions tirées de l'ensemble de l'analyse de la gestion par le CoDir de l'association Région de Nyon en 2022 (cf. [chapitre 7](#)). Pour terminer, plusieurs annexes complètent le présent rapport (cf. [chapitre 8](#)).

**En conclusion** de son analyse de gestion de l'exercice 2022 par le Comité de direction, la Commission de gestion recommande au Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon d'approuver la gestion du Comité de direction de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 de l'association Région de Nyon, et de lui en donner décharge (cf. [chapitre 9](#)).

## 4. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2022

---

La liste des recommandations émises par la CoGes en 2022, les commentaires du CoDir, ainsi que les remarques de la CoGes se trouvent dans l'[annexe 2](#) à la fin de ce rapport.

## 5. Le Rapport annuel 2022 de l'association Région de Nyon

---

Pour son rapport sur la gestion 2022, la CoGes a décidé de toujours suivre la façon introduite pour le travail d'analyse du Rapport annuel 2022 du CoDir. Les observations et conclusions ainsi que d'éventuelles recommandations ne concernent que les domaines de travail pour lesquels la CoGes a jugé utile et nécessaire de commenter.

<a href="#">5.1 Organes et outils</a>	3
<a href="#">5.2 Mobilité</a>	5
<a href="#">5.3 Territoire</a>	5
<a href="#">5.4 Environnement</a>	6
<a href="#">5.5 Économie</a>	7
<a href="#">5.6 Tourisme</a>	7
<a href="#">5.7 Culture</a>	8
<a href="#">5.8 Sport</a>	8
<a href="#">5.9 Communication</a>	8
<a href="#">5.10 Finances</a>	8

### 5.1 Organes et outils

---

#### Le Comité de direction et le Secrétariat

La CoGes remercie les membres du CoDir ainsi que le personnel du Secrétariat pour la manière dont ils ont répondu aux divers défis auxquels ils ont été confrontés en 2022, entre autres : la pandémie COVID-19 qui a encore impacté le monde entier pendant au moins le premier semestre 2022, la démission d'une membre du CoDir au début du deuxième semestre et l'élection de sa remplaçante en automne 2022, et la poursuite du renforcement de l'équipe du Secrétariat.

Au début de la nouvelle législature, le Conseil intercommunal a également renouvelé son Bureau : une nouvelle équipe a pris ses responsabilités à partir du 1er juillet 2021. Ayant passé en revue son fonctionnement et divers processus, la CoGes note avec satisfaction plusieurs améliorations dans l'organisation du travail du Conseil intercommunal, dont certaines ont été recommandées par la CoGes dans le passé.

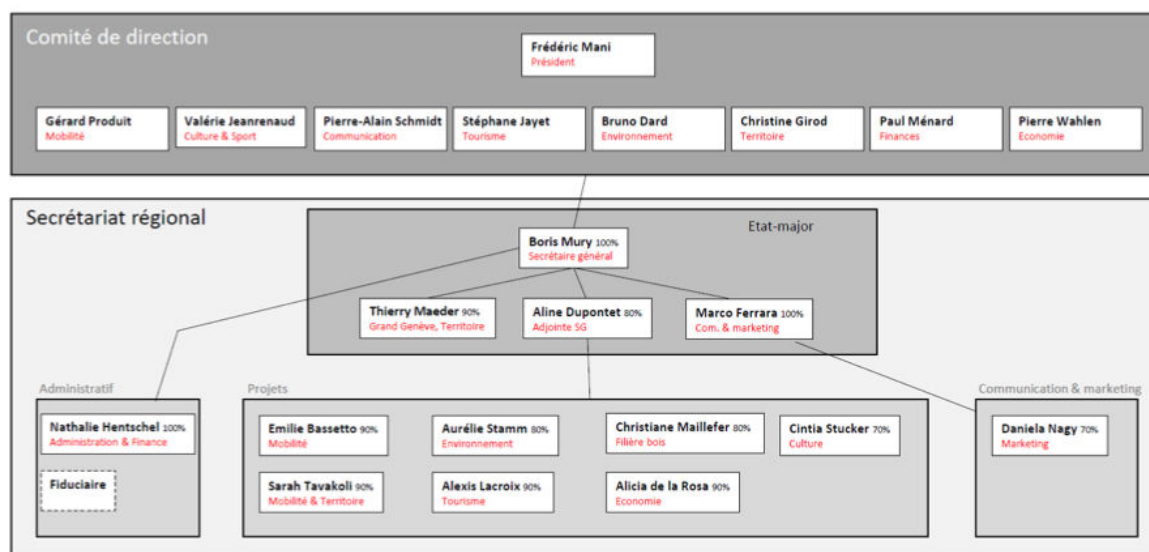
#### Impact du COVID-19 à l'organisation du Secrétariat

Les expériences acquises depuis le début de la pandémie au printemps 2020 ont permis à l'équipe du Secrétariat de gérer au mieux les affaires sur la base des conditions contraignantes des autorités fédérales et cantonales qui ont été levées durant les premiers mois de l'année 2022. Un exemple de pratique retenu au-delà de la phase de pandémie, les collaboratrices et collaborateurs peuvent toujours demander un taux de télétravail jusqu'à 40% du taux de leur activité.

## Composition de l'équipe du Secrétariat au 31 décembre 2022

### Graphique 1 - Organigramme de l'administration au 31 décembre 2022 <sup>1</sup>

#### Organigramme du Secrétariat régional et Comité de direction



Source : Information du CoDir, mai 2023

#### Répartition de des 11,3 équivalent plein temps au sein de l'Administration

Selon une information reçue du CoDir en mai 2023, au 31 décembre 2022, les 11,3 équivalent plein temps (EPT) de l'administration se sont répartis comme suit :

- Administration 0,9 EPT
- Communication et monitoring 1,2 EPT
- Projets DISREN 0,42 EPT (diminution de 0,18 EPT par rapport à l'exercice précédente)
- Affaires culturelles 0,65 EPT
- Tourisme 0,85 EPT (diminution de 0,25 EPT par rapport à l'exercice précédente)
- Sports 0,15 EPT (augmentation de 0,05 EPT par rapport à l'exercice précédente)
- Mobilité 0,84 EPT (diminution de 0,01 EPT par rapport à l'exercice précédente)
- Transport publics 1,45 EPT (augmentation de 0,15 EPT par rapport à l'exercice précédente)
- Service financier 0,59 EPT (diminution de 0,01 EPT par rapport à l'exercice précédente)
- Développement territorial 1,5 EPT
- Promotion économique régionale 1,85 EPT (augmentation de 0,15 EPT par rapport à l'exercice précédente)
- Energie et environnement 0,9 EPT

Pour plus de détails, veuillez-vous référer au rapport des Comptes 2022 ([préavis 25-2023](#)) ainsi qu'au Rapport de la Commission des finances y relatif.

<sup>1</sup> Pour l'organigramme de l'administration au 31 janvier 2021 veuillez consulter le [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2021 de l'association Région de Nyon](#)

## 5.2 Mobilité

---

### Observations

En matière de mobilité et transports publics, les activités du CoDir en 2022 ont découlé de :

- La Convention avec la Direction du territoire et du logement (DGTL) concernant l'octroi de l'aide à fonds perdu pour le fonctionnement des bureaux d'agglomération en 2022. La Région de Nyon est considérée par le Canton comme « bureau d'agglomération » de la partie vaudoise du Grand Genève. Cette convention est renouvelée d'année en année.
- La Convention avec le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) pour la période 2021-2023.
- Le suivi des préavis DISREN et autres votés par le Conseil intercommunal en 2022 et antérieurement.
- Les points portés au budget de l'exercice 2022.
- Les demandes des communes du district.

### Transports publics

L'Association a continué à s'impliquer dans les transports publics qui peinent à retrouver une fréquentation d'avant l'épidémie de COVID-19 notamment au niveau des lignes de rabattement sur les gares régionales où des baisses de fréquentation ont été constatées. En revanche, les lignes de loisirs ont vu, elles, une augmentation. Deux lignes ont été ouvertes, une le soir et une le week-end avec pour objectifs principal de retrouver la fréquentation d'avant pandémie et de faire diminuer le trafic pendulaire.

### Mobilité

Le Conseil intercommunal a adopté en septembre 2022 le [préavis 16-2022](#) relatif au financement d'une carte de transport touristique. Cette mesure devrait faire augmenter la fréquentation des lignes de transport dans le district.

En partenariat avec les huit communes accueillant la majorité des entreprises, le Canton et les transporteurs, l'Association a renforcé son programme des plans de mobilité interentreprises en faveur du report modal.

En 2022, l'Association a été impliquée dans plusieurs travaux liés aux infrastructures routières et autoroutières que ce soit pour le passage des bus, la mobilité douce, réaménagements routiers ou assainissement de ponts sur l'autoroute.

### Recommandation 1/2022

- La CoGes recommande au CoDir que soient indiquées dans ses futurs Rapports annuels si les tâches effectuées par l'Association dans le domaine de mobilité découlent des conventions, des préavis ou autres de manière à pouvoir apprécier la part liée aux activités conventionnées.

## 5.3 Territoire

---

### Observations

Comme pour la mobilité (cf. [chapitre 5.2 de ce rapport](#)), en matière d'aménagement du territoire, les activités de l'Association en 2022 ont découlé de :

- La convention avec la Direction du territoire et du logement (DGTL) concernant l'octroi de l'aide à fonds perdu pour le fonctionnement des bureaux d'agglomération en 2022. La Région de Nyon est considérée par le Canton comme « bureau d'agglomération » de la partie vaudoise du Grand Genève. La convention est renouvelée d'année en année.
- La Convention avec le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) pour la période 2021-2023 pour ce qui touche à la stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA).
- Le suivi des préavis DISREN et autres votés par le Conseil intercommunal.
- Les points portés au budget de l'exercice 2022.
- Les demandes des communes du district.

## Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Les volets stratégiques et opérationnels ont été mis en consultation en octobre auprès des Municipalités qui ont toutes donné leur aval. Le Canton doit maintenant rendre son rapport sur l'examen préalable du Plan directeur régional sectoriel des zones d'activité du district de Nyon.

### Parking P+R

Le CoDir présentera courant 2023 les résultats de l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon, P+R. Les partenaires de l'étude avaient jusqu'au 31 mars 2023 pour prendre position sur la détermination cantonale concernant l'étude régionale.

### Programme d'agglomération du Grand Genève

Le développement du programme d'agglomération du Grand Genève monte en puissance avec la création de quatre Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA). L'Association est fortement impliquée dans le PACA Jura.

Le développement de l'agglomération sollicite un investissement important de l'Association tant du Secrétariat que des membres du CoDir. Par convention, le Canton (DGTL) verse 45% de 2.4 EPT. Mais, selon des informations reçues du CoDir, en 2022, c'est un équivalent EPT moyen de 3.3 qui a été nécessaire à l'exécution des tâches incombant à l'Association. Au vu du travail effectif grandissant au sein du Grand Genève, il faudrait porter le nombre d'EPT à 4 selon le CoDir. Ce dernier est en contact avec la DGTL pour ré-évaluer ce taux.

Pour les projets adoptés dans les programmes d'agglomération, étant donné qu'ils ont été approuvés au niveau fédéral et cantonal, ils revêtent un caractère régional. De ce fait, un préavis DISREN sera automatiquement présenté par le CoDir.

### Recommandation 2/2022

- La CoGes recommande au CoDir de présenter le Plan directeur régional sectoriel des zones d'activité du district de Nyon aux membres du Conseil intercommunal une fois adopté.

### Recommandation 3/2022

- La CoGes recommande au CoDir que soient indiquées dans ses futurs Rapports annuels si les tâches effectuées par l'Association dans le domaine du territoire découlent des conventions, des préavis ou autres de manière afin de pouvoir apprécier la part liée aux activités conventionnées.

## 5.4 Environnement

---

### Observations

Pour les activités réalisées en 2022, le Codir présente quelques actions terminées (Bois de Chêne, Assises européennes, Charte du Grand Genève en transition) et plusieurs projets en cours (mise en place du [préavis 18-2022](#) sur la biodiversité, « Petits-déjeuners », « La nuit est belle », pilotage d'un mandat visant la rédaction d'un plan des actions suisses et son évaluation environnementale stratégique dans le cadre de l'agglomération du Grand Genève).

### Biodiversité

Suite à l'acceptation du [préavis 18-2022](#), doté d'un montant de CHF 250'000 sur cinq ans, le Codir prépare un règlement et un plan d'actions qui seront communiqués dès que finalisés.

### Sensibilisation

Les petits déjeuners sont une formule très attrayante de partage d'expérience entre les communes et stimulent des initiatives auprès de certaines d'entre-elles. Une analyse des retours est envisagée par le Codir afin de faire profiter l'ensemble des communes.

### Synthèses

Suite aux résultats obtenus dans certaines thématiques, l'Association met à disposition des communes des documents utiles pour aider à la définition de leur stratégie en matière d'écologie ([Charte du Grand Genève en transition](#)) ou de mise en place d'actions ciblées ([Guide de l'éclairage public](#) disponible pour les Communes membres sur demande).

La CoGes encourage le Codir à poursuivre l'organisation d'événements d'échange, puis, après analyse et synthèse, d'en faire profiter concrètement les Communes membres.

## 5.5 Économie

---

### Observations

En 2022, l'Association a entretenu ses réseaux de contacts et à servir de point centralisé pour des soutiens ponctuels ou des relations avec le Canton (LADE, CODEV). Elle a aussi soutenu plus concrètement des projets dans les domaines de l'industrie du bois et de l'agriculture.

### Entreprises

Le registres des entreprises a été amélioré et l'Association poursuit ses efforts en la matière. Les contacts avec les dirigeants d'entreprise ont permis de faire remonter certaines difficultés auxquelles ils sont confrontés. La priorisation et le traitement de ces challenges se poursuit, vu le développement du tissu économique, important et varié, dans le district.

### Innovation

Le [prix à l'innovation 2022](#) de l'Association a récompensé deux entreprises et rencontre une notoriété grandissante dans le milieu du soutien vaudois aux entreprises.

La CoGes encourage le Codir à poursuivre son évaluation des besoins des entreprises et de proposer des mises en relations pertinentes avec les organismes de soutien cantonaux ou fédéraux, ainsi que la poursuite d'investissements ciblés dans les domaines porteurs d'emplois.

## 5.6 Tourisme

---

### Télé-Dole SA

Étant actionnaire majoritaire de Télé-Dole SA, un membre du Codir siège au Conseil d'Administration de Télé-Dole, société d'équipement touristique en France et en Suisse. Plusieurs opérations de maintenance lourde ont été menées à bien en 2022 ; notamment au Bois de Saint-Cergues : changements du câble TK et des liaisons électriques entre les pylônes. En revanche, la démolition des socles de l'ancien télésiège de la Barillette n'a pas pu être terminée en 2022 (sur demande de la Direction Générale de l'Environnement du canton)

Pour rappel :

- la Région de Nyon s'est portée caution pour Télé Dole auprès de la Caisse d'Épargne de Nyon pour un montant de CHF 1'650'000.
- la SOFREN SA, propriétaire du terrain des Dappes, appartient à 100% à la Région de Nyon.

### Parking de la Givrine

La gestion du parking de la Givrine incombe à la commune de Saint-Cergue. Toutefois, le CoDir et le Secrétariat travaillent avec la commune territoriale afin de trouver une solution à la problématique de conception qui rend l'utilisation du parking non goudronné difficile.

### Recommandation 4/2022

- La CoGes recommande au CoDir d'étudier la possibilité d'inclure des conditions générales liées à l'octroi de financement par l'Association, par exemple : remboursement en tout ou partie du montant en cas de faute grave avérée.

### Recommandation 5/2022

- La CoGes recommande au CoDir étudier la possibilité de prendre en compte les recommandations mentionnées dans la « plateforme de connaissances sur les achats publics responsables PAP » (cf. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/marches-publics-ecologiques/plateforme-de-connaissances-sur-les-achats-publics-responsables-pap.html>)

## 5.7 Culture

---

### Recommandation 6/2022

- Constatant qu'actuellement la ville de Nyon est la seule commune membre représentée au sein de la Commission consultative de la Culture (cf. [annexe 1](#)), la CoGes recommande au Codir, dans la mesure de possible, un tournus ou bien la nomination des représentants issus des Communes membres de chaque sous-région que connaît le district de Nyon.

## 5.8 Sport

---

Les retombées touristiques (incluant les taxes de séjour et les taxes sur les résidences secondaires) des politiques culturelle, sportive et de développement durable dans la Région de Nyon sont interdépendantes.

### Recommandation 7/2022

- La CoGes recommande au Codir d'élaborer une politique régionale de sport ambitieuse.

## 5.9 Communication

---

La CoGes note la continuité du développement positif des activités dans le service de la communication au grand public. Les différentes mesures prises pour développer la communication interne ne sont, hélas, pas relevées dans le rapport annuel.

## 5.10 Finances

---

La CoGes note avec plaisir que le Rapport annuel 2022 contient toujours un bref aperçu de la situation financière, complétant ainsi l'information détaillée disponible dans le Rapport de comptes 2022 ([préavis 25-2023](#)). La CoGes est convaincue que cette pratique introduite dans le Rapport annuel 2020 contribue à une meilleure compréhension de l'ensemble des activités de l'association Région de Nyon.

## 6. La Commission de gestion en 2022

---

En vertu de l'art 16 al 2 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#) la CoGes s'est réunie au début de l'année 2023 pour évaluer son travail de l'année précédente et pour fixer ses objectifs en vue de la rédaction du présent rapport.

L'analyse du Rapport annuel 2022 ainsi que la rédaction du présent document a été effectuée par une commission réduite de quatre membres : Cédric Gorgerat (président, Gingins, CC), Valérie Issumo (Marchissy, MUN), Yvan Rueff (Crans VD, MUN), et Rupert Schildböck (rapporteur, Gland, CC). Malgré des rappels de la Présidente du Conseil intercommunal, trois sièges vacants depuis le début de l'année au sein de la CoGes n'ont pas pu être pourvus (même pas par intérim).

- [L'annexe 4](#) donne un aperçu chronologique du travail de la CoGes menant à la rédaction et présentation du présent rapport.
- [L'annexe 5](#) présente la composition de la CoGes depuis le début de la législature.

## 7. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse

---

Sur la base de ses observations et analyse concernant la gestion de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, la CoGes émet les recommandations suivantes :

Recommandations émises en 2023	
<a href="#">Recommandation 1/2022</a>	La CoGes recommande au CoDir que soient indiquées dans ses futurs Rapports annuels si les tâches effectuées par l'Association dans le domaine de mobilité découlent des conventions, des préavis ou autres de manière à pouvoir apprécier la part liée aux activités conventionnées.
<a href="#">Recommandation 2/2022</a>	La CoGes recommande au CoDir de présenter le Plan directeur régional sectoriel des zones d'activité du district de Nyon aux membres du Conseil intercommunal une fois adopté.

<a href="#">Recommandation 3/2022</a>	La CoGes recommande au CoDir que soient indiquées dans ses futurs Rapports annuels si les tâches effectuées par l'Association dans le domaine du territoire découlent des conventions, des préavis ou autres de manière afin de pouvoir apprécier la part liée aux activités conventionnées.
<a href="#">Recommandation 4/2022</a>	La CoGes recommande au CoDir d'étudier la possibilité d'inclure des conditions générales liées à l'octroi de financement par l'Association, par exemple : remboursement en tout ou partie du montant en cas de faute grave avérée.
<a href="#">Recommandation 05/2022</a>	La CoGes recommande au CoDir étudier la possibilité de prendre en compte les recommandations mentionnées dans la « plateforme de connaissances sur les achats publics responsables PAP » (cf. <a href="https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/marches-publics-ecologiques/plateforme-de-connaissances-sur-les-achats-publics-responsables-pap.html">https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/marches-publics-ecologiques/plateforme-de-connaissances-sur-les-achats-publics-responsables-pap.html</a> )
<a href="#">Recommandation 06/2022</a>	Constatant qu'actuellement la ville de Nyon est la seule commune membre représentée au sein de la Commission consultative de la Culture (cf. <a href="#">annexe 1</a> ), la CoGes recommande au Codir dans la mesure de possible un tournus ou bien la nomination des représentants issus des Communes membres de chaque sous-région que connaît le district de Nyon.
<a href="#">Recommandation 07/2022</a>	La CoGes recommande au Codir d'élaborer une politique régionale de sport ambitieuse.

## 8. Liste des annexes

En complément d'information de son rapport la CoGes présente les annexes suivantes :

- [Annexe 1](#) La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2022
- [Annexe 2](#) Recommandations de la Commission de gestion émises dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2021 : suivi par le Comité de Direction et remarques de la CoGes
- [Annexe 3](#) Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2022
- [Annexe 4](#) Calendrier de travail de la Commission de gestion entre janvier et juin 2022
- [Annexe 5](#) Composition de la Commission de gestion pendant la législature 2021-2026

## 9. Proposition de décision

---

- **Sur la base** de son rapport sur la gestion de l'exercice 2022,
- **En connaissance** du Rapport annuel 2022 du Comité de direction (rapport de gestion sur l'exercice de l'association Région de Nyon du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 dans le sens de la loi et de l'art 27 des Statuts de l'association Région de Nyon),
- **Ayant considéré** les informations données par le Comité de direction concernant le suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2022, et en réponse aux questions posées dans le cadre de son analyse de l'exercice 2022,
- **Et vous référant** aux recommandations qu'elle émet en conclusion de son analyse sur la gestion de l'exercice 2022 de l'association Région de Nyon, ainsi qu'aux réponses du Comité de direction à ces recommandations,

La Commission de gestion chargée d'examiner la gestion de l'exercice 2022 de l'association Région de Nyon, à l'unanimité de ses membres,

- **Recommande** au Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon d'approuver la gestion du Comité de direction de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 de l'association Région de Nyon, et de lui en donner décharge.

Pour la Commission de gestion :

Cédric Gorgerat (président)

Valérie Issumo

Yvan Rueff

Rupert Schildböck (rapporteur)



## Annexe 1

### La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2022

Nom	Rôle	Raison	Commentaire du CoDir (mai 2023)
<b>Commission consultative de sport</b>			
<b>Représentants des milieux professionnels</b>			
Caroline Girardet	Membre	Entraîneuse de natation et du sauvetage. Ancienne sportive d'élite de natation. Spécialisée en diététique sportive.	
Frédéric Labaune	Membre	Directeur sport-étude de SwissSki. Ancien sportif d'élite d'escrime. Entraîneur dans différentes disciplines (escrime, tennis, course automobile, basketball, ski cross, ski alpin).	
Loan Morand	Membre	Préparateur physique et entraîneur assistant de basketball en LNA et LNB. Ancien sportif d'élite de basketball.	
Kevin Widmer	Membre	Enseignant de gym et entraîneur d'athlétisme. Ancien sportif d'élite d'athlétisme.	
Simon Progin	Membre	Sportif d'élite et champion de trampoline.	
Christophe Botfield	Membre	Conseiller pédagogique au Service de l'éducation physique et du sport (DIES) du Canton de Vaud. Maître d'éducation physique.	
<b>Représentante des Communes membres de l'association Région de Nyon</b>			
Alexandre Démétriadès	Membre, représentante des Communes membres	Conseiller municipal de Nyon en charge du sport	
Gilles Davoine	Membre, représentante des Communes membres	Conseiller municipal de Gland en charge du sport	
Pascale Vollenweider	Membre, représentante des Communes membres	Conseillère municipale de Rolle en charge du sport	
<b>Représentante de l'association Région de Nyon</b>			
Chantal Landeiro	Représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.	Présidente, jusqu'au 30 juin 2022
Valérie Jeanrenaud	Représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.	Présidente, à partir du 29 septembre 2022
Cintia Stucker	Secrétaire	Déléguée à la culture	Secrétaire de la Commission
<b>Commission consultative de la culture</b>			
<b>Représentants des milieux professionnels</b>			
Sébastien Dubugnon	Membre, milieu professionnel	Membre du comité de <a href="#">PETZI - Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles</a>	
Zoé Cadotsch	Membre, milieu professionnel	Artiste	
Andrea Bras Lopo	Membre, milieu professionnel	Journaliste culturelle et rédactrice en chef adjointe à <a href="#">NRTV</a>	
<b>Représentants de Communes membres de l'association Région de Nyon</b>			
Monique Dubey	Membre, représentante des Communes membres	Cheffe du Service des affaires culturelles, Commune de Nyon	

<b>Représentants de l'association Région de Nyon</b>			
Chantal Landeiro	Représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.	Présidente, jusqu'au 30 juin 2022
Valérie Jeanrenaud	Représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.	Présidente, à partir du 29 septembre 2022
Cintia Stucker	Secrétaire	Déléguée à la culture, Association Région de Nyon	Secrétaire de la Commission
<b>Commission consultative du tourisme</b>			
<i>Note : le rôle et la composition de cette commission sont définis dans le <a href="#">Règlement du Fonds régional d'équipement touristique (FRET)</a></i>			
<b>Représentant de l'association Région de Nyon</b>			
Stéphane Jayet	Président	Responsable politique pour le domaine du tourisme	
<b>Membres exécutifs représentant les communes disposant d'un bureau de tourisme</b>			
Daniel Rosselat	Membre	Syndic, Nyon	
Giorgio Micello	Membre	Ancien conseiller municipal, Rolle	Jusqu'au 30 juin 2022
Pascale Vollenweider	Membre	Conseillère municipale, Rolle	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Carole Morina	Membre	Conseillère municipale, Saint-Cergue	
Thomas Marchand	Membre	Conseiller municipal	
<b>Membres exécutifs issus des quatre sous-régions du district (désignés par les communes)</b>			
Roberto Dotta	Membre	Sous-région Terre Sainte	
Chantal Maurer	Membre	Sous-région Lac-Vignoble	
Valérie Issumo	Membre	Sous-région Jura-Lac	
Christel Burri	Membre	Sous-région Asse et Boiron	
<b>Membres exécutifs issus des quatre sous-régions représentant le Conseil intercommunal (élus par le Conseil intercommunal)</b>			
Stéphane Borella	Membre	Sous-région Terre Sainte	
Jacques Tschudin	Membre	Sous-région Lac-Vignoble	
Sylvie Müller	Membre	Sous-région Jura-Lac	
Francis Costiou	Membre	Sous-région Asse et Boiron	
<b>Représentants des milieux professionnels (avec voix consultative)</b>			
Didier Miéville	Membre	Directeur, Région Nyon Tourisme	
Christoph Zen Ruffinen	Membre, milieux de l'hôtellerie	Directeur, Everness Hotel & Resort, Chavannes-de-Bogis Président, Hôtellerie Suisse La Côte	Jusqu'au 30 juin 2022
Michaël Garnier	Membre, milieux de l'hôtellerie	Directeur, Everness Hotel & Resort, Chavannes-de-Bogis	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Pierre-Alain Couvreu	Membre, milieux culturels	Président de l'association Usine à Gaz, Nyon Ancien syndic, Vich Ancien membre du Comité de direction et ancien conseiller intercommunal de l'association Région de Nyon	
Michel Gauthier-Clerc	Membre, milieux environnementaux	Directeur, Parc animalier La Garenne, Le Vaud	Jusqu'au 30 juin 2022

Source : Information du CoDir, mai 2023

## Annexe 2

### Suivi des Recommandations de la Commission de gestion émises dans son Rapport sur la gestion de l'exercice 2021 : suivi du Comité de direction et remarques de la Commission de gestion

Recommandations émises en 2022	Commentaires du CoDir (mai 2023)	Remarques de la CoGes (mai 2023)
<p><b>Recommandation 1/2021</b></p> <p>La CoGes salue les efforts du CoDir et de l'administration visant une amélioration de la structure et de l'organisation du Secrétariat de l'association Région de Nyon. Afin de pouvoir mesurer l'impact et l'efficacité des mesures prises en 2021 et précédemment à la suite de l'audit conduit de 2019 et 2020, la CoGes recommande au CoDir de faire une évaluation interne approfondie de la structure organisationnelle en 2023 et de soumettre ses conclusions à la CoGes pour analyse et rapport.</p>	Comme demandé par la CoGes cette analyse sera effectuée en 2023.	En cours.
<p><b>Recommandation 2/2021</b></p> <p>Pour mieux comprendre l'interaction entre les associations Région de Nyon et Région Nyon Tourisme et les autres acteurs du tourisme, la CoGes souhaiterait qu'une présentation soit faite lors d'un prochain Conseil intercommunal pour permettre à toutes et tous d'avoir une vision juste de la situation.</p>	Cette présentation a été faite au CI du mois de septembre 2022.	Traitée
<p><b>Recommandation 3/2021</b></p> <p>Dans un but d'amélioration de la transparence et de la gouvernance, la commission de gestion recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De proposer un nouveau règlement FRET, tenant compte des remarques faites par la CoGes dans son rapport sur la gestion en 2021 (cf. chapitre 4.2 du Rapport sur la gestion de l'exercice 2021),</li> <li>▪ De modifier le rôle et les compétences de la Commission consultative du tourisme, et</li> <li>▪ D'améliorer la coordination entre les différents acteurs du tourisme. 2021.</li> </ul>	Les travaux sont en cours dans le cadre de la révision du Règlement sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.	En cours
<p><b>Recommandation 4/2021</b></p> <p>La CoGes recommande au CoDir de lui fournir avant la fin de l'année 2022 un rapport détaillé sur le soutien octroyé aux entreprises de l'hôtellerie et gastronomie régionales à travers de financements par le Fonds régional d'équipement touristique (entreprise soutenu et montant octroyé en 2021) pour étude et rapport au Conseil intercommunal.</p>	Les fichiers ont été mis à disposition de la CoGes en mai 2023.	Traitée
<p><b>Recommandation 5/2021</b></p> <p>La CoGes recommande au CoDir que les questions liées à la mobilité verte et en transport public soient étudiées en fonction de statistiques de déplacements récentes et/ou d'un sondage actuel.</p>	L'Association Région de Nyon a participé en 2022 à une vaste enquête sur l'utilisation des transports publics sur le territoire du Grand Genève. Les résultats exploitables seront disponibles à la fin du 1er semestre 2023.	En cours
<p><b>Recommandation 6/2021</b></p> <p>La CoGes reste toujours convaincue qu'un aperçu des préavis approuvés et des différentes initiatives des membres du Conseil intercommunal déposées pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi. Elle renouvelle ainsi ses recommandations 7/2019 et 5/2020 formulées précédemment et espère que le CoDir inclus dans ses futurs rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant notamment l'avancement de chaque projet.</p>	Une liste des tous les préavis traités durant l'année sont disponibles dans le Rapport annuel 2022.	En cours (partiellement traitée).

État au 31 mai 2023

## Annexe 3

### Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2022

Document	Titre	Domaine	Dépôt	Débat	Montant alloué	État au 31 décembre 2022
<a href="#">POS M Girardet 2021</a>	Création d'une convention pour sauver les pistes de ski de Saint-Cergue	Tourisme	15 décembre 2021	15 décembre 2021 Renvoyé au CoDir pour étude et rapport		En cours
<a href="#">Préavis 10-2022</a>	Deuxième programme régional de développement touristique de nature 2022-2027	Tourisme	10 mars 2022	10 mars 2022 Adopté tel qu'amendé	CHF 262'500 TTC (sur cinq ans)	Traité
<a href="#">Préavis 11-2022</a>	Autorisation générale de placer les fonds de la trésorerie	Finances	10 mars 2022	10 mars 2022 Adopté		Traité
<a href="#">Préavis 12-2022</a>	Comptes 2023	Finances	23 juin 2022	23 juin 2022 Adopté		Traité
<a href="#">Rapport annuel 2021</a> <a href="#">Rapport de la Commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2021</a>	Rapport annuel 2021	Gestion	23 juin 2022	23 juin 2022 Adopté		Traité
<a href="#">Préavis 13-2022</a>	Cotisations	Finances	23 juin 2022	23 juin 2022 Adopté		Traité
<a href="#">Préavis 14-2022</a>	Stratégie en matière de gestion et de conservation des documents papier et électronique	Présidence	23 juin 2022	23 juin 2022 Adopté		Traité
<a href="#">Préavis 15-2022</a>	Adhésion de la Commune de Crans VD à l'association Région de Nyon	Présidence	23 juin 2022	23 juin 2022 Adopté		Traité
<a href="#">POS V Moret 2022</a>	Pour anticiper les transports publics de demain	Mobilité	23 juin 2022	23 juin 2022 Renvoyé au CoDir pour étude et rapport		En cours

<a href="#">Préavis 16-2022</a>	Financement d'une carte touristique régionale	Tourisme	29 septembre 2022	29 septembre 2022 Adopté	CHF 103'300 (pour 2023 et 2024) CHF 1.20 TTC par nuitée (en 2023 et 2024)	Traité
<a href="#">Préavis 17-2022</a>	Promotion de la mobilité	Mobilité, Économie, Communication	29 septembre 2022	29 septembre 2022 Adopté	CHF 100'000	Traité
<a href="#">Préavis 18-2022</a>	Programme pour la biodiversité de CHF 250'000 répartis sur cinq ans	Environnement	14 décembre 2022	14 décembre 2022 Adopté	CHF 250'000 (sur cinq ans)	Traité
<a href="#">Préavis 19-2022</a>	Demande de crédit de CHF 330'000 pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2026	Culture	14 décembre 2022	14 décembre 2022 Adopté	CHF 330'000 (Sur quatre ans)	Traité
<a href="#">Préavis 20-2022</a>	Budget 2023	Finances	14 décembre 2022	14 décembre 2022 Adopté	CHF 9'101'755 ( <a href="#">Budget annuel 2023</a> )	Traité
<a href="#">Préavis 21-2022 DISREN</a>	Demande de crédit de CHF 189'875 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins	Mobilité	14 décembre 2022	14 décembre 2022 Adopté	CHF 189'875 TTC	Traité
<a href="#">Préavis 22-2022 DISREN</a>	Demande de crédit de CHF 346'311 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon	Mobilité	14 décembre 2022	14 décembre 2022 Adopté	CHF 346'311 TTC	Traité

État au 31 décembre 2022

Source : informations publiées sur le site web de l'association Région de Nyon (consulté en mai 2023)

## Annexe 4 (encore à mettre à jour par Rupert)

### Calendrier du travail de la Commission de gestion entre janvier et juin 2023

Date et lieu	Activité
14 décembre 2022, Rolle	Élection par le Conseil intercommunal de Yvan Rueff (MUN Crans VD) comme membre de la CoGes, succédant ainsi à Damien Richard, démissionnaire.
14 mars 2023	Réunion de travail pour évaluer le travail de la CoGes en 2022 et planifier son travail en 2023 ; identification des thèmes phares à développer pour son rapport sur la gestion 2022.
4 avril 2023, par courriel	Réception du premier projet du rapport annuel 2022 du CoDir.
	Travail individuel d'analyse - lecture du premier projet du rapport annuel 2022 du CoDir, formulation des projets de question à soumettre au CoDir.
12 avril 2023	Réunion de travail pour réviser le projet de rapport annuel 2022 du CoDir et échanges sur le projet de catalogue des questions à soumettre au CoDir.
	Travail individuel d'analyse et de rédaction - formulation du catalogue des question à soumettre au CoDir.
26 avril 2023	Réunion de travail pour finaliser le catalogue des questions à soumettre au CoDir.
1 <sup>er</sup> mai 2023, par courriel	Envoi du catalogue des questions et de la demande d'information au CoDir.
Début mai 2023, site web	Publication du Rapport annuel 2022 du Codir
9 mai 2023	Réunion de travail avec le Président du CoDir et le Secrétaire général pour échanger sur le Rapport annuel 2022 du CoDir et sur les réponses orales reçues sur les questions posées par la CoGes
10 mai 2023, par courriel	Réception des réponses au catalogue des questions et à la demande d'information.
	Travail individuel d'analyse et de rédaction - analyse de réponses au catalogue des questions et rédaction des observation par chapitre du rapport annuel
	Travail individuel de rédaction par le rapporteur du projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2022.
24 mai 2023	Réunion de travail pour réviser le projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2022 et formulation des projets de recommandation
	Travail individuel de rédaction par le rapporteur du projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2022.
	Travail individuel de relecture et finalisation du projet de rapport.
30 mai 2023, par courriel	Demande de délai pour soumettre le rapport envoyée à la présidente du Conseil intercommunal
5 juin 2023, par courriel	Envoi de la version finale du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2022 au Bureau du Conseil intercommunal, avec copie au CoDir et au Secrétaire général
14 juin 2023, Bursins	Présentation des conclusions du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2022 lors de la séance du Conseil intercommunal.

État au 31 mai 2023

## Annexe 5

### Composition de la Commission de gestion pendant la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026

Rapport 2021	Rapport 2022	Rapport 2023	Rapport 2024	Rapport 2025
Patrick Bréchon Président, Conseiller communal, Rolle, Lac-Vignoble Élection 30.6.2021 Décédé 18.8.2021				
Cédric Gorgerat Conseiller communal, Gingins, Asse et Boiron Élection 30.6.2021	Cédric Gorgerat Président depuis 14.3.2023, Conseiller communal, Gingins, Asse et Boiron Élection 30.6.2021			
Valérie Issumo Conseillère municipale, Marchissy, Jura-Lac Élection 30.6.2021	Valérie Issumo Conseillère municipale, Marchissy, Jura-Lac Élection 30.6.2021			
Damien Richard Conseiller municipal, Longirod, Jura-Lac Élection 30.6.2021	Damien Richard Conseiller municipal, Longirod, Jura-Lac Élection 30.6.2021 Démission 14.12.2022			
	Yvan Rueff Conseiller municipal, Crans VD, Terre-Sainte Élection 14.12.2022			
Raoul Sanchez Conseiller municipal, Eysins, Asse et Boiron Élection 30.6.2021	Raoul Sanchez Conseiller municipal, Eysins, Asse et Boiron Élection 30.6.2021 Démission début 2023			
Rupert Schildböck Rapporteur, Conseiller communal, Gland, Lac-Vignoble Élection 30 juin 2021	Rupert Schildböck Rapporteur, Conseiller communal, Gland, Lac-Vignoble Élection 30.6.2021			
Lucia Suvà Conseillère communale, Rolle, Lac-Vignoble Élection 15 décembre 2021	Lucia Conti (née Suvà) Conseillère communale, Rolle, Lac-Vignoble Élection 15.12.2021 Démission début 2023			
Philippe Thévenot président, Conseiller communal, Begnins, Jura-Lac Élection 30 juin 2021	Philippe Thévenot Président jusqu'au 31.1.2023 Conseiller communal, Begnins, Jura-Lac Élection 30.6.2021 Démission début 2023			

État au 31 mai 2023

